

La démarche :

1. Intitulé de l'action : _____

2. Date de démarrage : _____

3. Présentation de l'action : _____

4. Originalité et/ou caractère innovant de la démarche et motivations au regard de votre stratégie : _____

5. Investissements réalisés : _____

6. Un partenariat a-t-il été mis en place ? (si oui indiquer les partenaires) : _____

7. Résultats obtenus : _____

8. Envisagez-vous des développements ultérieurs ? _____

9. Adhérez-vous à un label, à une marque, à une démarche ou à une charte de qualité reconnus (liés ou non à l'action présentée) ? _____

[Je postule au Top écotourisme et certifie l'exactitude des informations portées ci-dessus.](#)

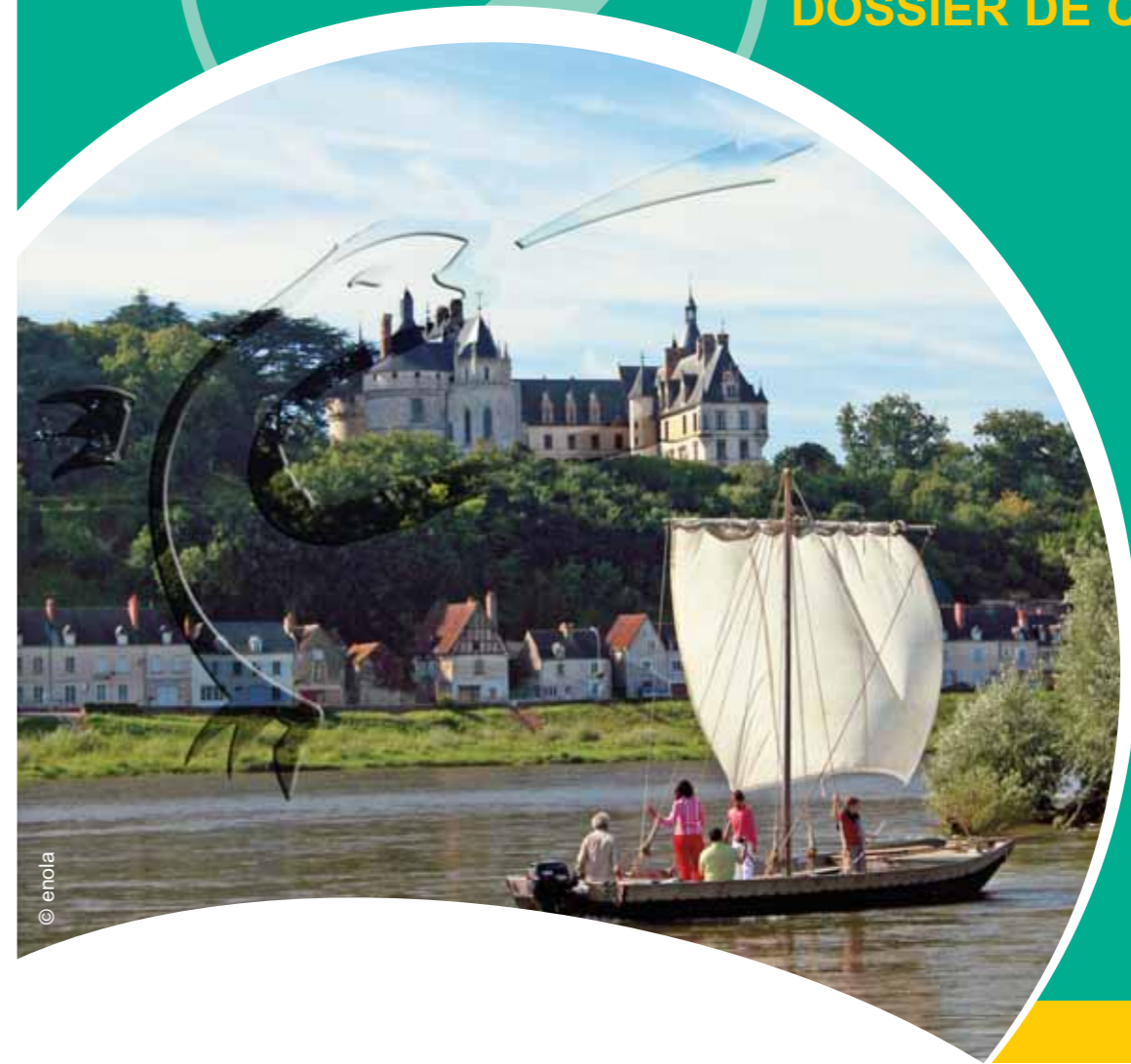
Nom et qualité du signataire :

Signature :

Ils participent au jury :



LES TOPS DU TOURISME 2010
DOSSIER DE CANDIDATURE



→ Le Top écotourisme



www.le-loir-et-cher.fr

Les Tops du tourisme 2010

Top écotourisme

Le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental du tourisme et *la Nouvelle République*, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, organisent la deuxième édition des Tops du tourisme en Loir-et-Cher.

Cette opération est destinée à promouvoir et à valoriser les initiatives de développement touristique novatrices engagées sur notre territoire. Elle a également pour objectif de distinguer les acteurs touristiques les plus dynamiques et exemplaires dans le cadre d'une soirée au cours de laquelle les lauréats reçoivent un trophée et voient leur démarche mise à l'honneur.

Attention : une action ou démarche ne peut être présentée que dans une seule catégorie.

Qu'est-ce que le Top écotourisme ?

Une part croissante de la clientèle touristique cherche aujourd'hui une forme de tourisme plus proche de l'environnement ou centrée sur la découverte de la nature. L'écotourisme répond à ces attentes liées au développement durable et à la préservation de la nature. Les prestations touristiques qui en découlent comportent généralement une part de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement et participent à la prise de conscience de la nécessité, tout en le découvrant, de préserver le patrimoine naturel.

Le Top écotourisme récompense une action ou une démarche originale et novatrice qui contribue à la protection de l'environnement ainsi qu'à la valorisation et au développement des cultures et des économies locales. Cette action ou cette démarche peut être remarquable par son contexte, son contenu ou sa conception en matière énergétique par exemple.

Sont notamment concernées les initiatives relatives :

- au tourisme rural,
- aux parcs et jardins, espaces verts, réserves naturelles,
- aux hébergements soucieux de limiter les impacts sur leur environnement.

Comment le lauréat est-il désigné ?

Un jury sélectionnera le lauréat, sur la base des informations fournies dans le présent dossier de candidature ou d'informations complémentaires qui seront, le cas échéant, demandées au candidat.

Qui compose le jury ?

Les organisateurs : le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental du tourisme et *la Nouvelle République* ainsi que des représentants des acteurs du tourisme :

- la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) et la Chambre d'agriculture
- l'Association des maires
- l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (Udotsi)
- la Chambre syndicale de l'industrie hôtelière
- la Fédération de l'hôtellerie de plein air
- l'association Cuisine en Loir-et-Cher
- l'association Vacances vertes (relais départemental des Gîtes de France)

Les organisateurs se réservent le droit, en tant que de besoin, d'associer toute autre personne qualifiée.

Quels sont les critères de sélection ?

- l'originalité et/ou le caractère exemplaire et novateur de la démarche présentée,
- sa pertinence au regard de la stratégie développée par le porteur de projet et des liens avec le territoire,
- l'implication du personnel ou la méthodologie utilisée, ainsi que les éventuels partenariats engagés,
- l'impact sur l'économie départementale et sur l'établissement (fréquentation, chiffre d'affaires...).

Retournez votre dossier de candidature avant le 30 avril 2010 à l'adresse suivante :

Conseil général de Loir-et-Cher
Service Aménagement du territoire, économie, tourisme
Hôtel du Département - Place de la République
41020 Blois Cedex

Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops du tourisme (presse et radio, clip vidéo)
- d'un soutien financier du Conseil général de Loir-et-Cher pour une action contribuant à la reconnaissance de la démarche primée (insertion publicitaire dans un magazine, un guide spécialisé ou sur le Web)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

● Conseil général de Loir-et-Cher
Service Aménagement du territoire, économie, tourisme
Thomas TRAN VAN – Tél. 02 54 58 41 65
Courriel : thomas.tran-van@cg41.fr

● Comité départemental du tourisme
Patricia CHARREIRE – Tél. 02 54 57 00 42
Courriel : patricia.charreire@cdt41.com

Le candidat :

● Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Activité : _____

Effectif au 31/12/09 : _____

● Représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Courriel : _____

Tél : _____ Fax : _____

